

A partir de l'idée ou du projet du concepteur créateur, le titulaire de ce diplôme réalise un prototype destiné à être reproduit en série limitée ou en grand nombre. Dans un bureau des méthodes, il procède à un échantillonnage, choisit les matières ou matériaux appropriés, établit le planning de fabrication et calcule un prix prévisionnel.

L'option métiers de l'enseigne et de la signalétique forme les élèves à la maîtrise de l'élaboration et de l'assemblage de pièces de verrerie entrant dans la composition des enseignes. Les enseignements portent notamment sur les contraintes liées aux matériaux (matières plastiques, matériaux souples, métaux, verre), les équipements, les techniques (découpe, soufflage, ceintrage, assemblage, câblage, raccordement électrique...), les consignes de sécurité, la physique appliquée, l'histoire de l'art du verre et la gestion.

Ce professionnel hautement qualifié participe à l'élaboration et à la réalisation de l'enseigne, en atelier ou sur chantier. Ses compétences lui permettent d'avoir une fonction technique, commerciale et organisationnelle. Le jeune qui souhaite intégrer ce diplôme devra présenter des aptitudes esthétiques, techniques, une dextérité manuelle et une bonne vision dans l'espace. De plus, une connaissance des normes (sécurité et environnement) des nouveaux matériaux, des nouvelles technologies est requise.

### Débouchés

Le titulaire de cette option peut travailler dans un bureau d'études, dans un atelier ou sur un chantier, au sein d'une entreprise artisanale ou industrielle. Il travaille seul ou en équipe, avec ou en relation avec des concepteurs (architectes, prescripteurs, etc.), des opérateurs, des clients, des administrations de tutelle, des organismes de contrôle et de sécurité, des fournisseurs.

### Accès à la formation

#### Admission de droit :

- classe de 3ème

Les élèves titulaires de certains CAP du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.

#### Admission avec sélection : Exemples de formations requises:

- CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique
- CAP Signalétique, enseigne et décor
- CAP Souffleur de verre option enseigne lumineuse

#### Qualités requises :

- rigueur, précision, habileté manuelle
- sens de l'observation, de la synthèse
- sens artistique
- une culture générale développée
- capacité d'analyse

### Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>330</b>	<b>266</b>	<b>260</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>13</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre</b>	-	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>78</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>39</b>
<b>Langue vivante A</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>91</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>4 à 6</b>	<b>6 à 8</b>	<b>8</b>

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens...) ou poursuite d'études

### Enseignements professionnels

- **Technique et commerciale** : Réceptionner le ou les produit(s) (plans, informations, modèles, etc.); Rechercher de l'information; Analyser les données; Diagnostiquer; Proposer une solution.
- **Définition de la réalisation**: S'informer des demandes du concepteur; S'informer des demandes du consommateur.
- **Préparation en atelier, en laboratoire et sur chantier**: Estimation des produits et besoins de main - d'œuvre; Participer au choix des produits en relation avec leurs fonctions; Participer aux choix des moyens et processus les plus performants;



- **Organisation de l'atelier, du laboratoire, du chantier :** Vérifier la faisabilité ; Organiser le poste de travail et son approvisionnement ; Assurer la réception de l'approvisionnement ; Vérifier la disponibilité des moyens
- **Réalisation en atelier, dans un laboratoire, sur un chantier :** Préparer les documents nécessaires ; Réaliser les gabarits, moules et épreuves ; Approvisionner les chantiers ; Monter les matériels de levage et de mise à niveau ; Réaliser des mises en œuvre complexes et complètes ainsi que la maintenance ; Assurer les finitions et contrôler
- **Communication, animation :** Participer à une réunion de chantier ; Rendre compte ; Coordonner les tâches ; Assurer un tutorat / transmettre des savoirs et des savoir-faire ; Inventorier les besoins de formation ;
- **Gestion et suivi en atelier, en laboratoire, sur un chantier :** Contrôler la qualité de l'exécution ; Surveiller le calendrier de l'exécution ; Contrôler les quantités de produits utilisés ; Contrôler les temps passés ; Assurer la réception de la commande, de chantier ;



### Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation. Chaque période aura une durée minimale de 3 semaines.

Les périodes de formation en entreprise permettent à l'élève :

- l'appréhension par le concret des réalités des contraintes économiques, humaines, techniques de l'entreprise ;
- l'appréhension et le repérage des méthodes de travail ;
- l'exécution d'interventions conformes au référentiel des activités professionnelles ;
- l'appréhension, par le concret, des réalités des secteurs des métiers de l'enseigne et de la verrerie scientifique et technique ; l'utilisation de matériels ou d'outillages spécifiques et/ou coûteux que ne peuvent acquérir les établissements scolaires ;
- d'observer et analyser au travers de situations réelles les différents éléments d'une stratégie de qualité et de percevoir concrètement les coûts induits de la non qualité ;
- d'utiliser et de valider ses acquis dans le domaine de la communication, en mettant en œuvre, en particulier, de véritables relations avec différents interlocuteurs ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et services dans une entreprise.



### Examen

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique et technique</b>	
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un système technique	3
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	1.5
<b>E2 : Epreuve de technologie et arts appliqués</b>	
Sous-épreuve E21 : technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	2
Sous-épreuve E22 : histoire de l'art du verre et projet d'arts appliqués	3
<b>E3 : Epreuve pratique de réalisation prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : évaluation de la formation en milieu professionnel	2
Sous-épreuve E32: mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble(s) à partir d'un dessin de définition	4
Sous-épreuve E33 : analyse de fabrication et préparation en vue de sa réalisation	2
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35: Prévention Santé Environnement	1
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	1
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10



### Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable.

Exemple : FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative locale) Enseigne et objets publicitaires.



Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### **Ou se former en Occitanie**

#### **Aveyron (12)**

Rodez - Lycée professionnel privé Saint-Joseph (Privé) **I**

#### **Gard (30)**

Nîmes - Lycée Frédéric Mistral (Public) **I**

#### **Haute-Garonne (31)**

Toulouse - Lycée professionnel Georges Guynemer (Public) **I**

**I** formation initiale

**A** formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

### **En savoir plus**

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**



**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

**Les centres****d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil  
05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

